

# «Tout le monde serait pénalisé»

## LOI SUR L'AIDE SOCIALE

Un comité de jeunes politiciens de gauche s'engage pour défendre une aide sociale efficace. Il combat la loi adoptée par le Grand Conseil et soutient le projet populaire, qui préserve le filet social.

PAR PHILIPPE OUDOT

**M**ieux vaut tard que jamais: à deux semaines du scrutin cantonal, un comité régional de campagne de gauche sort du bois pour tenter de barrer la route aux défenseurs de la loi sur l'aide sociale. Une loi qui, «en réduisant de 8% de forfait pour l'entretien, viole la Constitution fédérale qui stipule le droit à l'aide, aux soins et aux moyens indispensables à une existence digne», a asséné hier Maurane Riesen, députée PSA et membre du CJB, lors d'une conférence de presse, à Tavannes.

Comme l'a rappelé Cyprien Louis (Les Verts, membre du CJB), les normes CSIAS ont été définies «pour assurer une aide sociale équitable et efficace permettant une vie dans la dignité pour tous. Or, la majorité bourgeoise de notre Grand Conseil ne veut plus les respecter en s'attaquant aux plus pauvres». Il a enjoint les citoyens à rejeter la révision proposée, rappelant qu'en cas de oui, d'autres parlements cantonaux n'hésiteront pas à s'engouffrer dans la brèche et à s'attaquer aux standards de la CSIAS. «Berne a le devoir de leur montrer qu'il faut se battre contre la pauvreté, pas en rabotant l'aide sociale, mais en permettant à plus de personnes d'en sortir».

### La mesure de trop

Les coupes décidées par le Grand Conseil dans le cadre de la modification de la loi ne sont que la dernière étape d'un processus entamé depuis plusieurs années, a rappelé Maurane Riesen:

- baisse du supplément d'intégration pour les jeunes adultes en 2011;
- réduction des prestations pour certaines catégories d'étrangers et réduction des

suppléments d'intégration pour tous les bénéficiaires, en 2013;

- refus d'adapter le forfait d'entretien au renchérissement et limite du montant alloué pour les prestations circonstancielles (placement des enfants, frais d'activités extrascolaires, soins médicaux, etc.) en 2015;
- réduction du forfait d'entretien pour familles nombreuses, en 2016.

Bref, pour Maurane Riesen, «ces nouvelles coupes sont vraiment celles de trop», car elles vont à l'encontre des objectifs de la loi sur l'aide sociale, à sa



**Ce ne sont pas les pauvres qu'il faut combattre, mais ce qui les amène à la pauvreté!»**

SAMANTHA DUNNING  
DÉPUTÉE PSR

voir encourager la prévention, promouvoir l'aide à la prise en charge personnelle, remédier aux situations d'urgence, éviter la marginalisation et favoriser l'insertion.

De surcroît, cette mesure risque d'avoir des conséquences en matière de santé publique en raison de la prise en charge sanitaire et psychologique des personnes paupérisées. Enfin, sachant que 30% des bénéficiaires sont des enfants, la baisse prévue remet en cause le principe de l'égalité des chances.

### Augmenter les salaires!

Coprésident du PSJB, Mario Bernasconi est quant à lui revenu sur les buts de l'aide sociale. Il s'agit «du dernier filet d'entraide avant la charité, voire la mendicité, qui vise à garantir le bien-être et à mener une exis-



Ils sont venus à cinq, pour fustiger la loi et soutenir le projet populaire: (de g. à dr.) Cyprien Louis, Mario Bernasconi, Maurane Riesen, Samantha Dunning et Hervé Roquet. STÉPHANE GERBER

tence digne et autonome». Plusieurs principes guident les fondements de l'aide sociale, a-t-il rappelé, notamment:

- le respect de la dignité humaine;
- la subsidiarité, qui nécessite des efforts personnels de la part des bénéficiaires, qui doivent prouver qu'ils n'ont pas d'autre ressource pour s'en sortir;
- l'individualisation des prestations, l'aide devant être adaptée au cas par cas et contrôlée;
- la couverture des besoins, afin de répondre à une situation de détresse;
- la proportionnalité, ce qui signifie que les bénéficiaires ne doivent pas être privilégiés par rapport à des personnes qui travaillent;
- le professionnalisme, l'aide sociale devant être gérée par

des professionnels, et les bénéficiaires, suivis par des spécialistes;

- l'efficience, qui doit permettre un bon équilibre entre individualisation et standardisation;

Et comme l'a martelé Mario Bernasconi, contrairement à ce que prétendent les partisans de la loi, «les rares aberrations sont dues à de trop bas salaires, et pas à une aide sociale trop élevée!»

### Tous pénalisés

De son côté, Samantha Dunning, députée PSR, a dénoncé les mensonges véhiculés par les partisans de la modification de la loi, «qui prétendent que les gens à l'aide sociale ne veulent pas travailler. C'est faux! En effet, un tiers des bénéficiaires travaillent, un autre tiers est

constitué de mineurs qui, par définition, ne peuvent travailler. Quant au dernier tiers, ce sont des gens qui, pour la plupart, ne peuvent prendre un emploi pour des raisons de santé ou parce qu'ils ont des enfants à charge.» En clair, ceux qui ne veulent pas travailler ne sont qu'une toute petite minorité. «Réduire le forfait de 8% revient à pénaliser tout le monde, alors qu'il n'y a que très peu de cas problématiques.»

Mais le plus inquiétant, a-t-elle dénoncé, c'est que sous couvert de réduire le nombre de personnes à l'aide sociale, la loi vise simplement à faire des économies. «Ce ne sont pas les pauvres que nous devons combattre, mais ce qui les amène à la pauvreté!»

Elle a donc plaidé pour le projet populaire, qui exige le respect

### QUELQUES CHIFFRES\*

→ **42 704** Nombre de personnes à l'aide sociale dans le canton.

→ **2926** Nombre de personnes à l'aide sociale dans le Jura bernois.

→ **2 ans un mois** Durée moyenne de perception de l'aide sociale chez les 18 à 35 ans.

→ **26,3%** Nombre d'ayants droit, mais qui ne demandent pas des prestations de l'aide sociale (selon l'étude du professeur Oliver Hümbelin, de l'Uni de Berne).

→ **30%** Nombre de mineurs qui bénéficient de l'aide sociale.

→ **30%** Nombre de personnes qui travaillent et qui sont cependant bénéficiaires de l'aide sociale, leur salaire étant insuffisant.

\*Chiffres 2017, de l'Office fédéral de la statistique.

des normes CSIAS, qui sont déjà juste suffisantes pour vivre dignement. Et de préciser qu'en cas d'abus, ces normes permettent elles aussi de prendre des sanctions à l'encontre des profiteurs, avec des réductions du forfait pour l'entretien allant de 5 à 30%. «La différence, c'est qu'elles ont basées sur les cas.»

Le projet populaire prévoit par ailleurs de véritables mesures de réinsertion professionnelle et en donne les moyens par la biais de formations ciblées. Enfin, pour les plus de 55 ans, qui n'ont quasi aucune chance de retrouver un emploi, le projet populaire prévoit que le mode de calcul de leurs prestations soit calqué sur celui des prestations complémentaires AVS/AI, plus généreuses que celles de l'aide sociale.